

S'ils ont voulu singer aveuglément celles-ci, ils les ont méconnues, voilà tout. Ils n'en ont point saisi la portée véritable ; ils n'en ont pas compris la philosophie.

En donnant pour raison qu'ils voulaient créer ici une chambre analogue à celle des lords d'Angleterre, ayant les mêmes attributions et la même mission, les pères de notre régime actuel se sont imaginé parler à des enfants, ou bien ils n'ont jamais su interpréter le sens moral et pratique des institutions anglaises.

En effet, la Chambre des lords en Angleterre, sur laquelle on a prétendu calquer pour ainsi dire, nos chambres hautes, ne doit pas son origine au mouvement progressif de la civilisation et des lumières. Au contraire, c'est ce qui reste du noyau, de l'embryon primitif du gouvernement oligarchique anglais.

Elle n'a pas été créée pour répondre aux besoins de la société moderne ; au contraire, chaque progrès, chaque pas vers le gouvernement populaire a été un empiètement forcé sur ses attributions et ses privilèges.

La Chambre des lords est, avec la monarchie héréditaire, la plus ancienne des institutions britanniques. Elle existait déjà sous les rois saxons. Elle était même si puissante qu'elle n'avait pas besoin de l'assentiment royal pour se réunir.

Sous les rois normands, elle fut non seulement corps législatif, mais elle eut encore des pouvoirs judiciaires et ministériels.

Ce n'est que plus tard et graduellement — ainsi que toutes les réformes anglaises se sont opérées, du reste — que la Chambre des lords a abandonné ses fonctions judiciaires à des cours de justice, et ses pouvoirs ministériels au conseil privé — qui est encore le *nec plus ultra* de la perfection administrative.

L'histoire ne précise que très imparfaitement l'époque de la division du parlement anglais en deux branches de législature distinctes. Ainsi que le Conseil privé et les tribunaux, la Chambre des Communes électives s'est créée par degrés.

Dans la grande charte du roi Jean, on trouve pour la première fois une distinction entre la pairie et la noblesse secondaire. Plus tard les barons du second ordre eurent la permission de ne pas assister personnellement aux séances du parlement et de s'y faire représenter par des délégués. Plus tard encore, les municipalités eurent aussi leurs représentants, et ce fut de ce moment, c'est-à-dire au XVIII<sup>e</sup> siècle, que la branche inférieure de la législature prit le nom de Chambre des communes.

Et c'est de cette chambre, qui portait déjà en elle son principe démocratique et électif, qu'est née la Chambre des communes actuelles, dont l'organisation fait l'admiration des hommes d'Etat de tous les pays du monde, et servira de modèle à toutes les constitutions de l'avenir.

On voit par là que la Chambre des communes a été une conquête populaire sur la Chambre des lords, qui, elle, date de cette époque où le *self government* n'était pas encore inventé.

De nos jours, cette Chambre des lords est encore le boulevard où les vieilles traditions du passé se retranchent devant l'invasion des idées nouvelles, la pierre d'achoppement où s'arc-boutent les anciens privilèges de castes, que poussent continuellement devant eux les principes égalitaires du parlementarisme moderne.

Nous verrons dans un prochain article qu'elle est sa raison d'être, en quoi consiste son utilité, et surtout comme quoi une chambre ayant les mêmes attributions et les mêmes pouvoirs est une complète anomalie en Amérique.

LOUIS FRÉCHETTE.

## Un Jugement important

A Osgoode Hall, Toronto, le 28 de mai, sur demande de G. T. Fulford & Co., propriétaires de la Dr Williams' Medecine Co., une injonction perpétuelle a été accordée par le Chancelier Boyd, défendant à Théodore Tweet, pharmacien, de St. Catherine, de vendre des pilules de couleur rose, une imitation des Pilules Roses du Dr Williams pour personnes pâles. Il semble encore nécessaire de renouveler la mémoire du public sur le fait que les Pilules Roses du Dr Williams ne peuvent être obtenues qu'en paquets et que l'enveloppe qui les entoure porte la marque de commerce au long " Dr Williams' Pink Pills for Pale People."

Les pilules offertes sous n'importe quelle autre forme, nonobstant tout ce que pourra dire le marchand, sont des imitations frauduleuses et devraient toujours être refusées. La Dr Williams Medecine Co. sera heureuse d'obtenir d'une manière confidentielle le nom de n'importe quel marchand qui offrira en vente une imitation de ses pilules, car la Compagnie est bien décidée de protéger le public contre cette espèce de fraude.